

Guichet unique

Un nouveau service de la ville de Vernouillet



- Obtenir des informations
- Être orienté dans ses démarches
- S'inscrire à une activité proposée par la ville
- Réserver, annuler et/ou régler une prestation

Le guichet unique

à votre service

À partir du 2 janvier 2012, les accueils du public de la Maison de l'enfance, du service animation, des services techniques et de l'urbanisme sont transférés en un lieu unique situé en mairie appelé « Guichet unique ».

Les du guichet unique

Pratique

Alors qu'auparavant vous deviez vous rendre dans plusieurs lieux de la ville pour effectuer vos démarches, le guichet unique vous permet d'effectuer toutes vos formalités en mairie.

Facile

Au guichet unique, vous pouvez à la fois être informé, effectuer une réservation, une inscription, une annulation et/ou régler une prestation tous les jours de la semaine, samedi inclus. Le guichet unique vous fait gagner du temps tout en vous accueillant dans les meilleures conditions.

Simple

La polyvalence des agents du guichet unique leur permet de répondre à plusieurs de vos demandes en une seule fois. Vous pouvez ainsi accomplir deux ou trois démarches, le même jour, auprès de la même personne et cela quel que soit le domaine ou la nature de la prestation demandée.

Domaine

Petite enfance (0-3 ans)

Enfance (3-11 ans)

Scolaire

Jeunesse (11-17 ans)

Culture

Sport

Urbanisme

Déchets

Voirie

État-civil

Le guichet unique vous permet d'effectuer toutes les démarches suivantes :

Préinscrire mon enfant au multi-accueil pour une fréquentation régulière et régler le montant de la facture
Préinscrire mon enfant au multi-accueil pour une fréquentation occasionnelle et régler le montant de la facture
Préinscrire mon enfant à la crèche familiale et régler le montant de la facture
Obtenir des informations sur le relais assistante maternelle

Inscrire, réserver, annuler la place de mon enfant aux accueils périscolaires (matin et soir) et régler le montant de la facture	Réserver et annuler en ligne
Inscrire, réserver, annuler la place de mon enfant aux accueils de loisirs maternel et élémentaire et régler le montant de la facture	Réserver et annuler en ligne
Inscrire mon enfant aux séjours courts hors grandes vacances scolaires ainsi qu'aux séjours été et régler le montant de la facture	
Inscrire mon enfant à la ludothèque et régler le montant de la facture	

Inscrire ou annuler la place de mon enfant aux études surveillées et régler le montant de la facture	Annuler en ligne
Inscrire, réserver, annuler et/ou régler le montant de la facture de la restauration scolaire de mon enfant	Réserver et annuler en ligne
Inscrire mon enfant dans une école publique de la ville	
Régler le montant de la facture des classes de découverte	
Adhérer à la caisse des écoles et faire un don	

Inscrire mon enfant aux mini-séjours et séjours de vacances été et régler le montant de la facture
Inscrire ou annuler la place de mon enfant aux accueils de loisirs durant les vacances scolaires et régler le montant de la facture
Inscrire mon enfant au Pass' jeunes de la ville et régler son adhésion

S'inscrire et régler son adhésion à la bibliothèque municipale
S'inscrire, réserver, annuler sa place à une activité proposée par la bibliothèque
S'inscrire et régler son adhésion à l'espace multimédia
S'inscrire, réserver, annuler sa place à une activité proposée par l'espace multimédia

Inscrire mon enfant à l'école municipale des sports et régler le montant de son adhésion
--

Consulter le cadastre
Déposer un dossier d'urbanisme (autorisations d'urbanisme, règlement local de publicité...)

Obtenir des sacs à déchets verts en supplément de la dotation annuelle
Obtenir des informations sur la gestion des ordures ménagères (horaires, contact de la CA2RS...)

Faire une réclamation portant sur la voirie (feux tricolores, voirie, propreté, éclairage public)

Obtenir une attestation d'autorisation de sortie de territoire pour un mineur non émancipé de moins de 18 ans
S'inscrire sur les listes électorales et obtenir une carte d'électeur pour toutes personnes de nationalité française ou européenne
Se faire recenser (pour les garçons et filles dès 16 ans)
Déposer son dossier de demande de carte nationale d'identité
Obtenir une déclaration de perte de carte nationale d'identité (s'il existe un dossier de demande au préalable)
Déclarer une naissance ou un décès
Faire reconnaître mon enfant
Obtenir une copie intégrale de l'acte de naissance pour une personne née à Vernouillet
Obtenir une copie intégrale de l'acte de décès pour une personne décédée à Vernouillet
Obtenir une copie intégrale de l'acte de mariage pour une personne qui s'est mariée à Vernouillet
Obtenir un certificat de vie commune
Déposer un dossier de projet de mariage civil, de parrainage, noces d'or ou de diamant...
Obtenir une légalisation de signature (le demandeur doit habiter Vernouillet)
Obtenir un duplicata de livret de famille
Acquérir une concession au cimetière de Vernouillet
Obtenir un certificat de résidence en cas de départ définitif à l'étranger
Obtenir un certificat de vie

Démarches proposées actuellement sur le site de la ville

Pensez au site internet de la ville...

La Ville met régulièrement en ligne des documents à télécharger sur le site internet afin de faciliter vos démarches. Tel est le cas des documents réglementaires en matière d'autorisation d'urbanisme disponibles dans la rubrique « cadre de vie », sous-rubrique « urbanisme ».



Un portail citoyen à l'étude

L'évolution du site internet de la ville est actuellement à l'étude dans le cadre de la mise en œuvre d'un portail citoyen. À terme, l'ensemble des démarches d'inscription, de réservation, d'annulation ou de paiement réalisé au guichet unique pourront également s'effectuer en ligne.

Rappel pour le passeport biométrique

Le passeport biométrique remplace le passeport électronique. C'est un document d'identité et de voyage hautement sécurisé incluant un composant électronique où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées du titulaire.

Trente trois villes ont été sélectionnées par la préfecture des Yvelines pour la délivrance de passeports biométriques : Aubergenville, Beynes, Bonnières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Houdan, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montfort-l'Amaury, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay.

La commune de Vernouillet ne fait pas partie de ces villes et ne dispose donc pas de station biométrique (photo numérique, lecteur d'empreintes digitales ...). **Par conséquent, elle n'est pas en mesure de traiter les demandes de passeport.**



Infos pratiques

Contact

Adresse : 9, rue Paul Doumer – 78 540 Vernouillet

Courriel : guichet.unique@mairie-vernouillet.fr

Tél. : 01 39 71 56 00

Fax : 01 39 65 93 94

Heures d'ouverture au public

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

8 h 30 à 12 h 30 / 14 h à 17 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 12 h 30

Samedi : 9 h à 12 h

www.mairie-vernouillet.fr